



GRUPE D'INITIATIVE COMMUNE

PROVENPOUP- SAVANAH

BP : 20202 CP/ YAOUNDE

Tel : 675145295 / 699988234

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM) AUPRES DU
GRUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-SAVANAH

Passation des Marchés de Fournitures

DEMANDE DE COTATION (DC)

N° 003/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 DU 15/04/2020 POUR
L'ACQUISITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE LA
FERME DE GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP SAVANAH

FINANCEMENT: GIC PROVENPOUP-SAVANAH /PRODEL/PEOPLE FINANCE

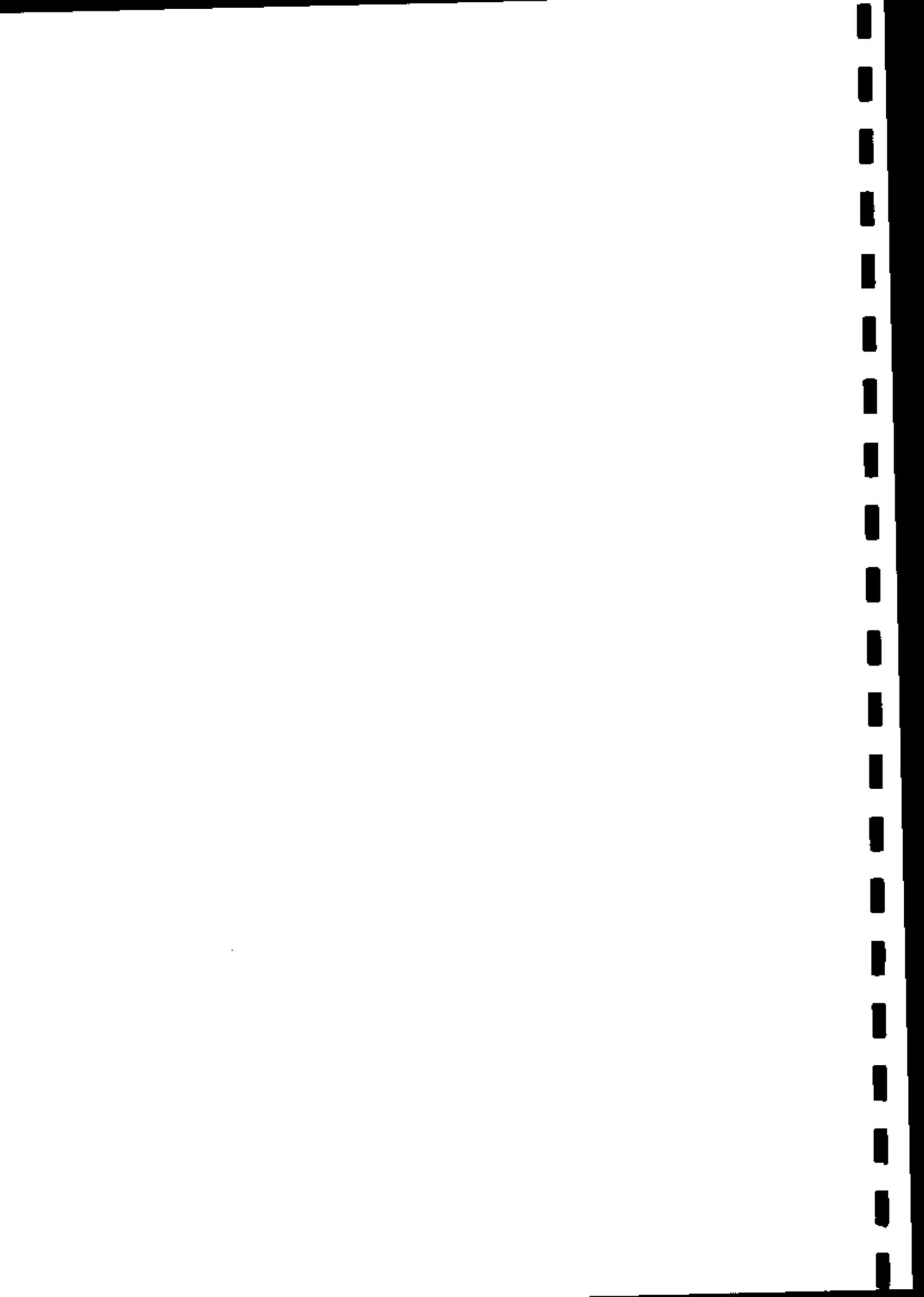
AVRIL 2020



1/25

BP : 20202 Yaoundé. Tél: (+237) 699 988 234

E-mail: christineitjoko@yahoo.fr



Préambule :

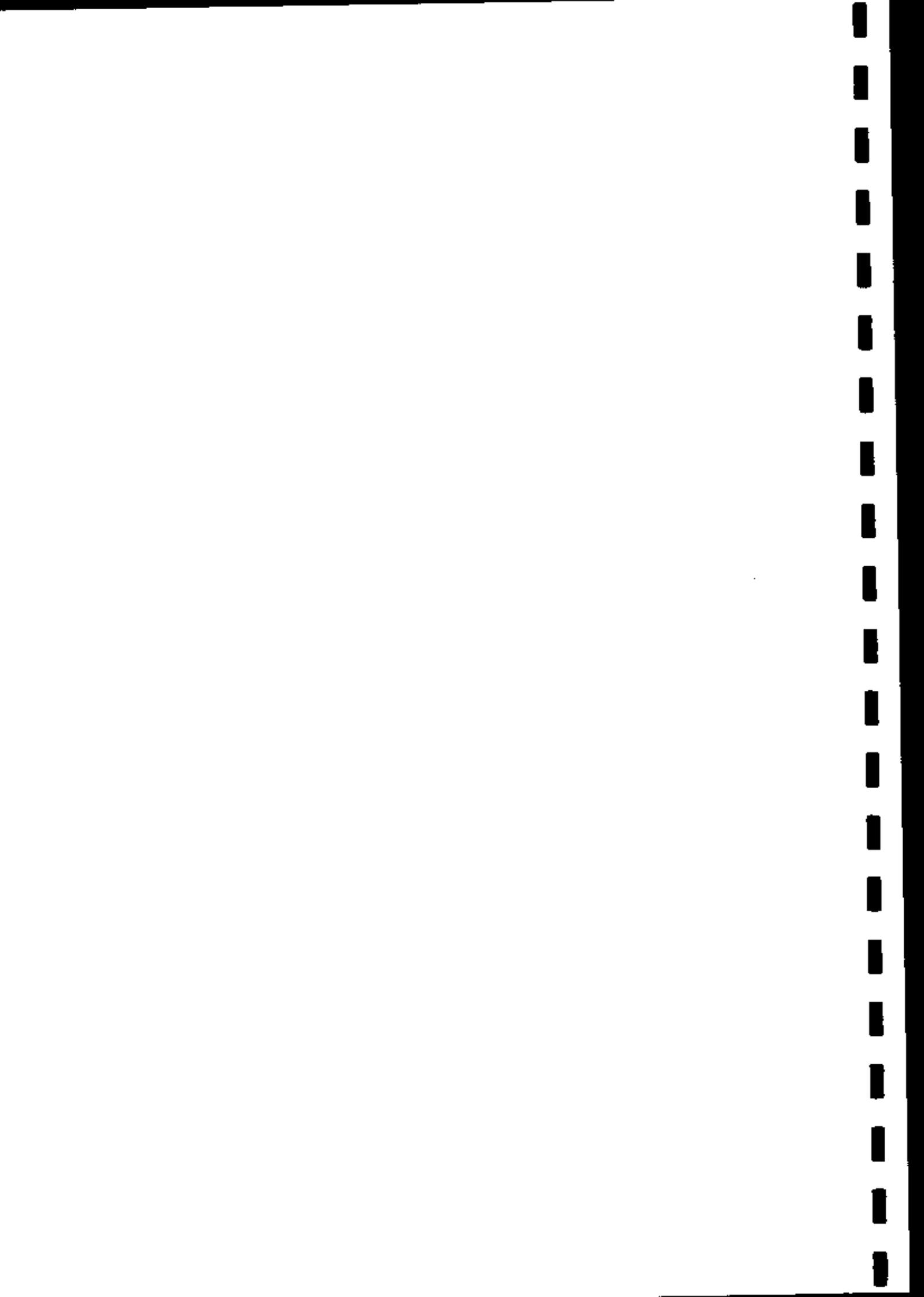
Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de Cotation ;
- Pièce 1 : les instructions aux Prestataires ;
- Pièce 2 : le modèle de cotations ;
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif ;
- Pièce 4 : le projet de Lettre de Marché ;
- Pièce 5 : le Modèle de tableau de comparaison des offres.

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotation et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de Cotation, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.





GRUPE D'INITIATIVE COMMUNE

PROVENPOUP- SAVANAH

BP : 20202 CP/YAOUNDE

Tel : 675145295 / 699988234

DEMANDE DE COTATION

EMISE LE : 15/04/2020

Passation des Marchés de Fournitures

DEMANDE DE COTATION (DC)

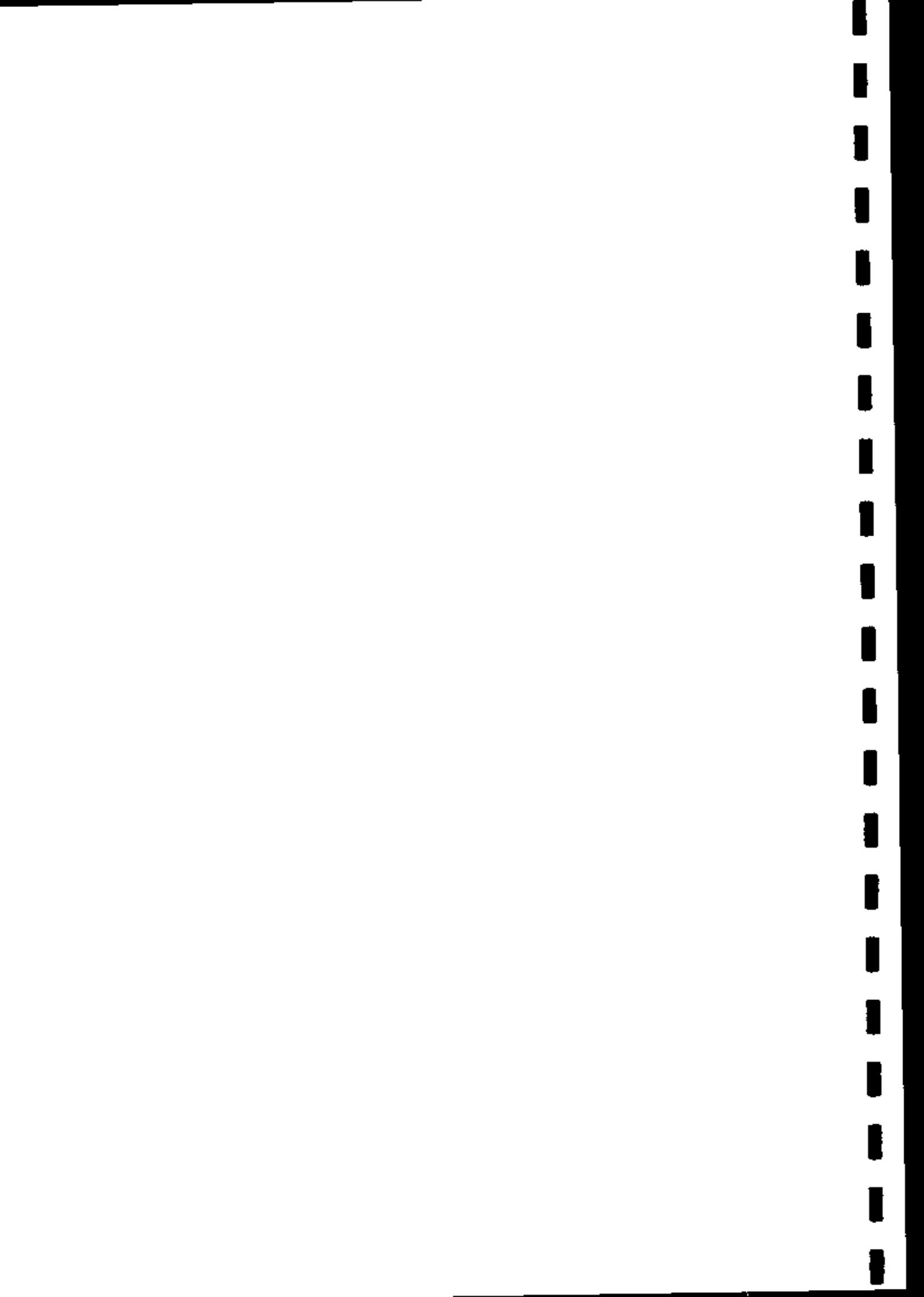
N° 003/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 DU 15/04/2020 POUR
L'ACQUISITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE
LA FERME DE GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-
SAVANAH

PIECE 0 : LETTRE DE DEMANDE DE COTATION

BP : 20202 Yaoundé. Tél: (+237) 699 988 234

E-mail: christineitjoko@yahoo.fr

3/25





GRUPE D'INITIATIVE COMMUNE

PROVENPOUP- SAVANAH

BP : 20202 CP/ YAOUNDE

Tel : 675145295 / 699988234

**AVIS DE CONSULTATION RELATIF A L'ACQUISITION ET DU MATERIEL ET
EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE LA FERME DE LA FERME DE GROUPE
D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-SAVANAH**

Le Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL) a reçu un fonds de l'Association Internationale pour le Développement afin de financer la mise en œuvre du plan d'affaire de la ferme DU GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-SAVANAH

(GIC PROVENPOUP-SAVANAH). GIC PROVENPOUP-SAVANAH a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre de la Demande de Cotation publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit plan d'affaire de solliciter les prestations de services portant sur l'acquisition du matériel et équipement de production de la ferme DU GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-SAVANAH.

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le fonds GIC PROVENPOUP-SAVANAH/PRODEL/PEOPLE FINANCE

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif quantitatif pour la fourniture desdits équipements que je vous demanderais de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le 06/05/2020 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée au Délégué de GIC PROVENPOUP-SAVANAH, sis à NGOUSSO-YAOUNDE devra porter la mention :

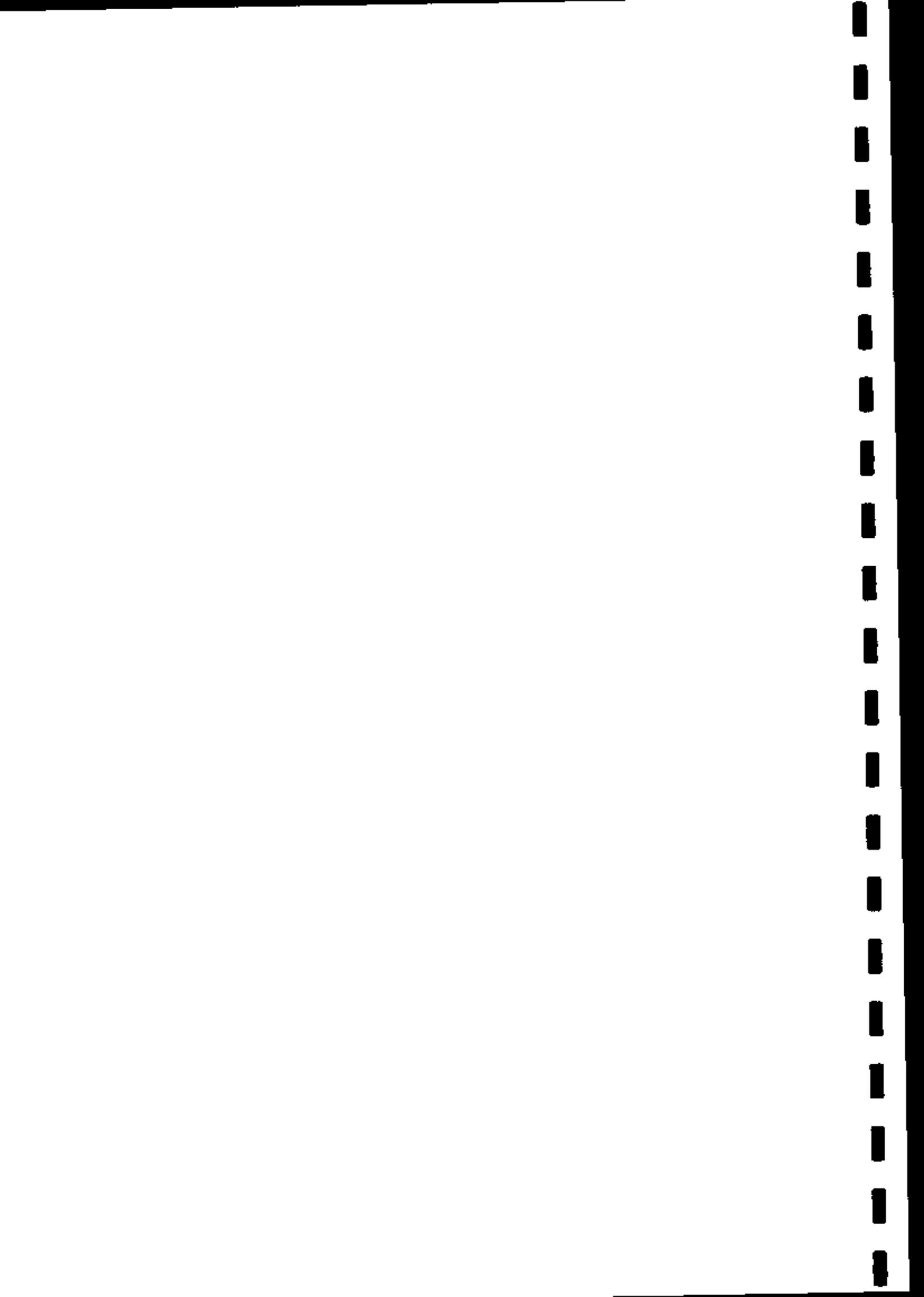
**« Demande de Cotation N° 003/DC/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/20 du
15/04/2020 pour l'acquisition du matériel et équipement de production de la ferme DU
GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-SAVANAH. »
A N'OUVRIER QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES**

Les offres resteront valables pendant 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis.
Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'Appel d'Offres complet en Français (version papier ou PDF) en formulant une demande écrite à l'adresse

4/25

BP : 20202 Yaoundé. Tél: (+237) 699 988 234

E-mail: christineitjoko@yahoo.fr



mentionnée ci-dessous: **Délégué GIC PROVENPOUP-SAVANAH**, Tél. (00237) 675 145 295/699 988 234.

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et qu'elle est la moins disante, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

Les plis seront ouverts le **06/05/2020 à Ngoussou-Yaoundé à 14 heures précises**, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

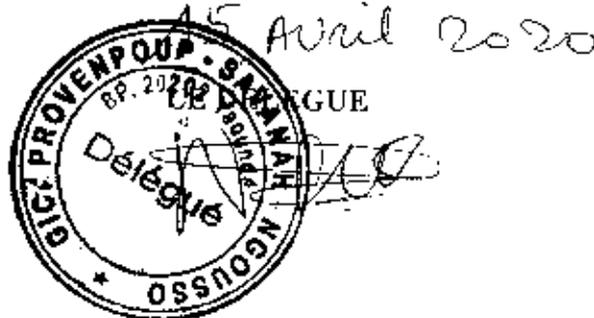
Les offres produites en **cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies** marquées comme tels seront chiffrées Hors TVA et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

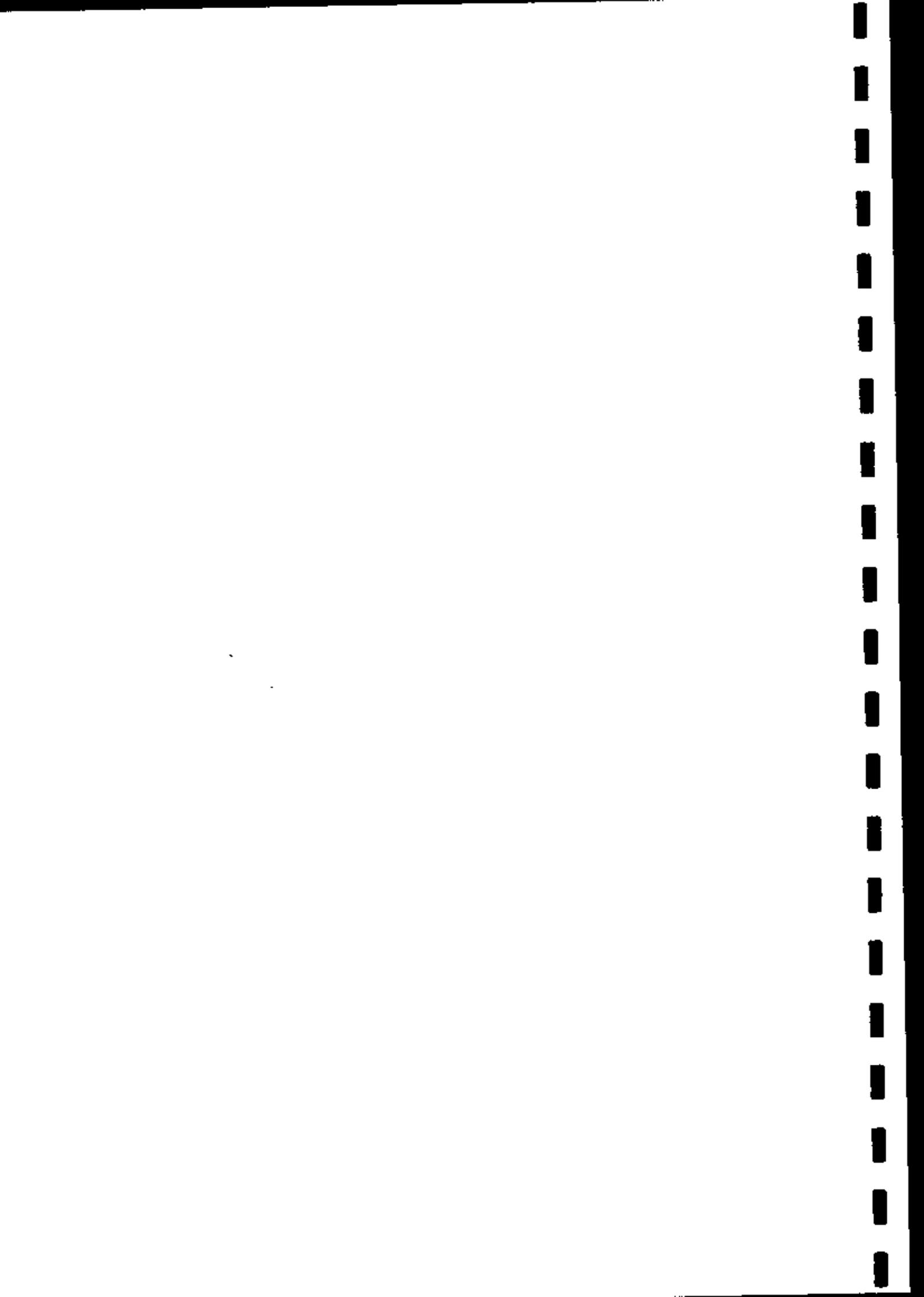
Les offres non conformes aux prescriptions de la présente Demande de Cotation seront rejetées.

Les prestations à fournir dans le cadre de la présente Demande de Cotation seront livrées dans le **site du GIC PROVENPOUP sis à Ngoussou**, dans un délai maximum de **vingt (90) jours**, après la date de notification d'attribution.

Ampliations

- ARMP.
- PRODEL.
- CHRONO/ARCHIVES.
- AFFICHAGE.







GRUPE D'INITIATIVE COMMUNE

PROVENPOUP- SAVANAH

BP : 20202 CP/ YAOUNDE

Tel : 675145295 / 699988234

DEMANDE DE COTATION

EMISE LE : 15/04/2020

Passation des Marchés de Fournitures

DEMANDE DE COTATION (DC)

N° 003/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 DU 15/04/2020 POUR
L'ACQUISITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE
LA FERME DE GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-
SAVANAH

PIECE 1 : INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

BP : 20202 Yaoundé. Tél: (+237) 699 988 234
E-mail: christineitjoko@yahoo.fr

6/25

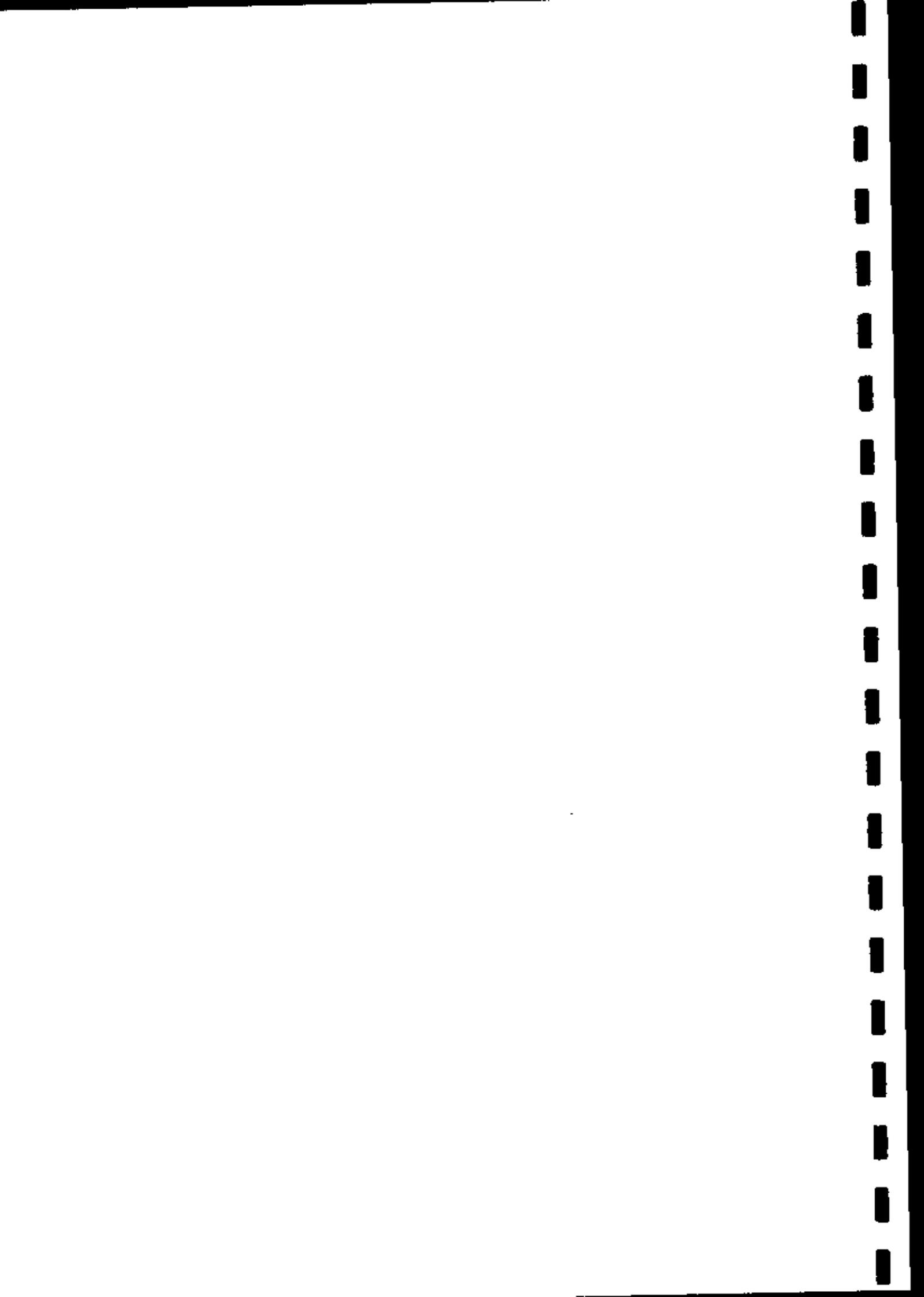


Table des Matières

Pièce I – Instructions aux fournisseurs	
A. Introduction	8
1. Dispositions générales.....	8
B. Le Dossier de Demande de Cotation Restreinte	8
2. Contenu du Dossier.....	8
C. Préparation des cotations	8
3. Langue de l'offre.....	8
4. Documents constitutifs de l'offre.....	9
5. Cotation.....	9
6. Monnaies de l'offre.....	10
7. Délai de validité des cotations.....	10
D. Dépôt des cotations	10
8. Cachetage et marquage des offres.....	11
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	11
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	11
10. Ouverture des plis par l'Agence.....	11
11. Evaluation et Comparaison des offres.....	11
F. Attribution du marché	12
12. Attribution du marché.....	12
13. Notification de l'attribution du marché.....	12
14. Signature de la lettre de marché.....	12
15. Corruption et manœuvres frauduleuses.....	Erreur ! Signet non défini.
Pièce II – Lettre de Demande de Cotation Restreinte	15
Pièce III – Bordereau descriptif et quantitatif	16
1. Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le Fournisseur).....	17
2. Description technique des fournitures.....	19
Pièce IV – Lettre de Marché	21
1. Lettre de marché.....	22
2. Pièce V – Tableau de comparaison des offres.....	23
1. Tableau comparatif des cotations (à remplir par le Ministère).....	24



Pièce 1 - Instructions aux Fournisseurs¹

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le GIC PROVENPOUP. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

1. Dispositions générales
- 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotation Restreinte

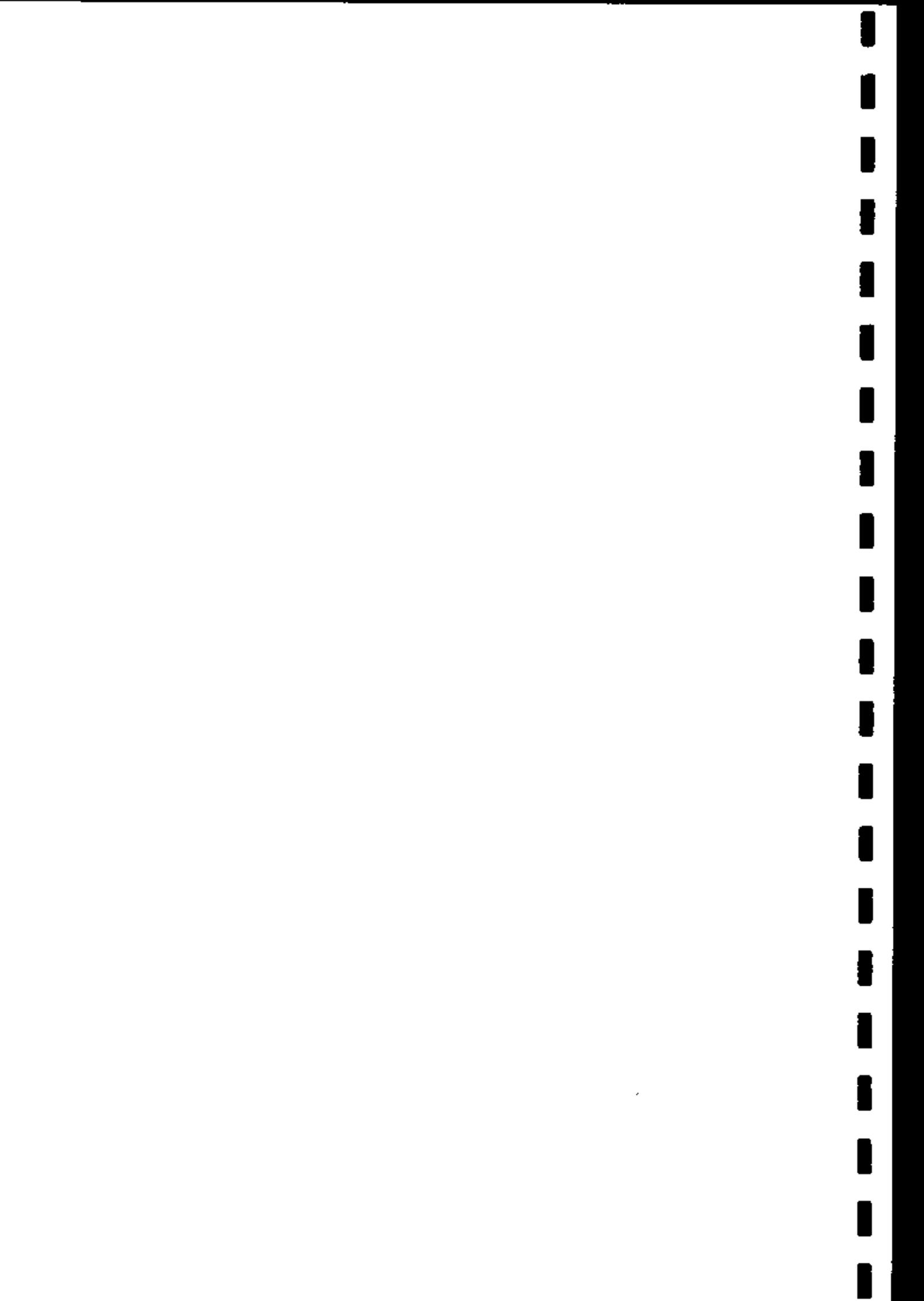
2. Contenu du Dossier
- 2.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotation (DC) ;
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
 - (c) Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Modèle de lettre de marché ;
 - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations.
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. Langue de l'offre
- 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigés dans la langue du pays de l'Acheteur.

Les langues de référence utilisées ici seront le français ou l'anglais.

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.



4. Documents constitutifs de l'offre
- 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé
 - (c) le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé
 - (d) la lettre de Demande de Cotation l'invitant à soumissionner avec accusé de réception, daté et signé ;
 - (e) Les pièces administratives listées au point 5.4 ;
5. Cotation
- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD) ;
 - ou
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché. **Les délais proposés ne devraient pas excéder 90 jours.**
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
- 5.4 Autre : Le fournisseur produira également un **dossier administratif** composé des copies **certifiées conformes par les administrations qui les délivrent** des pièces originales suivantes en cours de validité (i) **Registre de Commerce**; (ii) **Carte de Contribuable**; (iii) **Attestation de non redevance** délivrée par les services de la Direction Générale des Impôts; (iv) **Plan et attestation de localisation**; (v) **Attestation de non faillite**, (vi) **Attestation CNPS**, (vii) **Attestation de non exclusion des Marchés Publics (ARMP)**; (viii) **Attestation de domiciliation bancaire.**



NB :

1. *L'absence des pièces du dossier administratif énumérées au point 5.4 ci-dessus n'est pas éliminatoire, toutefois lesdites pièces seront demandées si le soumissionnaire est adjudicataire du marché.*
2. *Il est rappelé que les pièces administratives qui devront dater de moins de trois (3) mois et produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice compétente, ne constituent pas un critère de qualification.*

6. Monnaies de l'offre

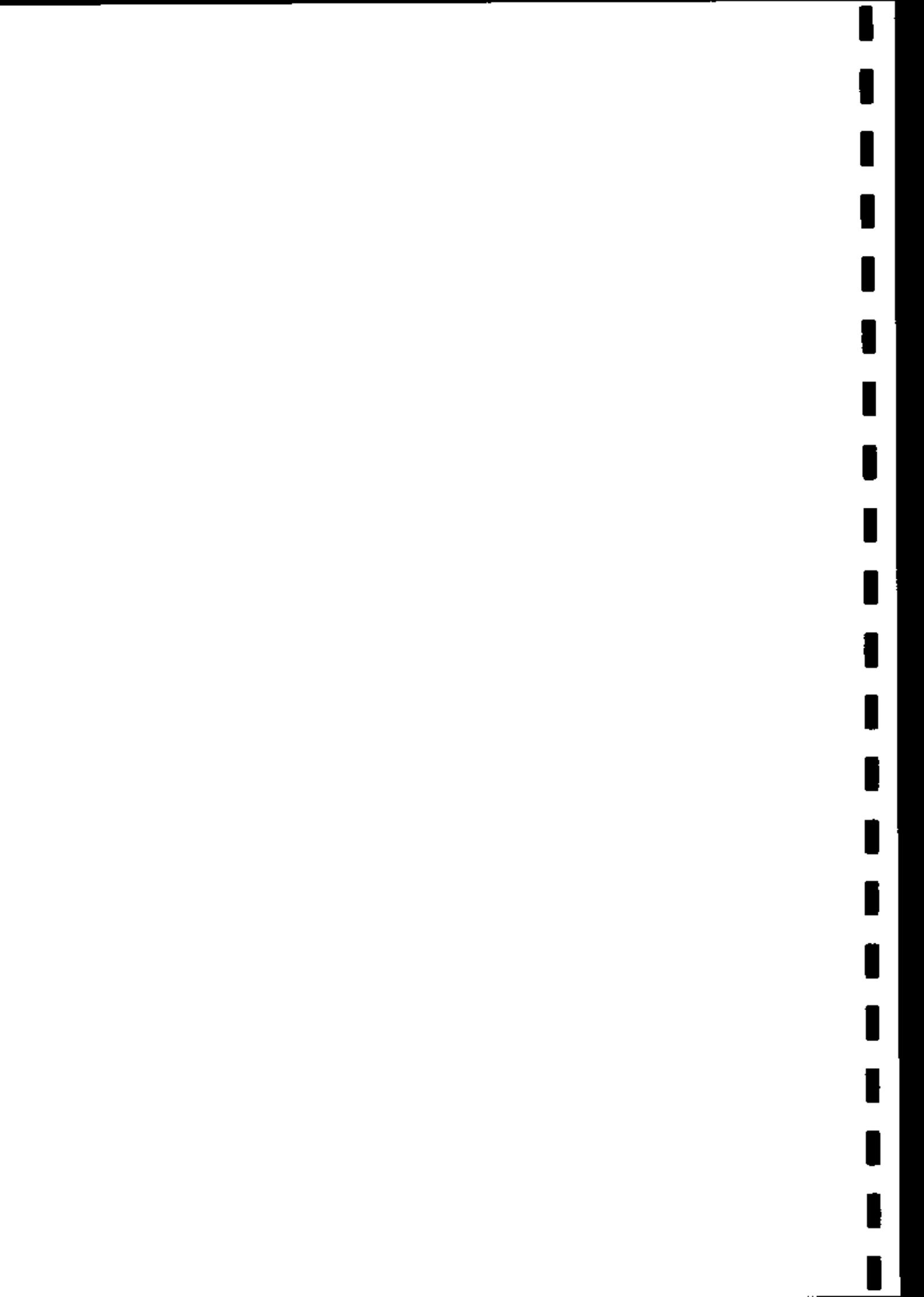
6.1 Les prix seront libellés dans la monnaie du pays de l'Acheteur.

La monnaie de l'acheteur ici est le franc CFA.

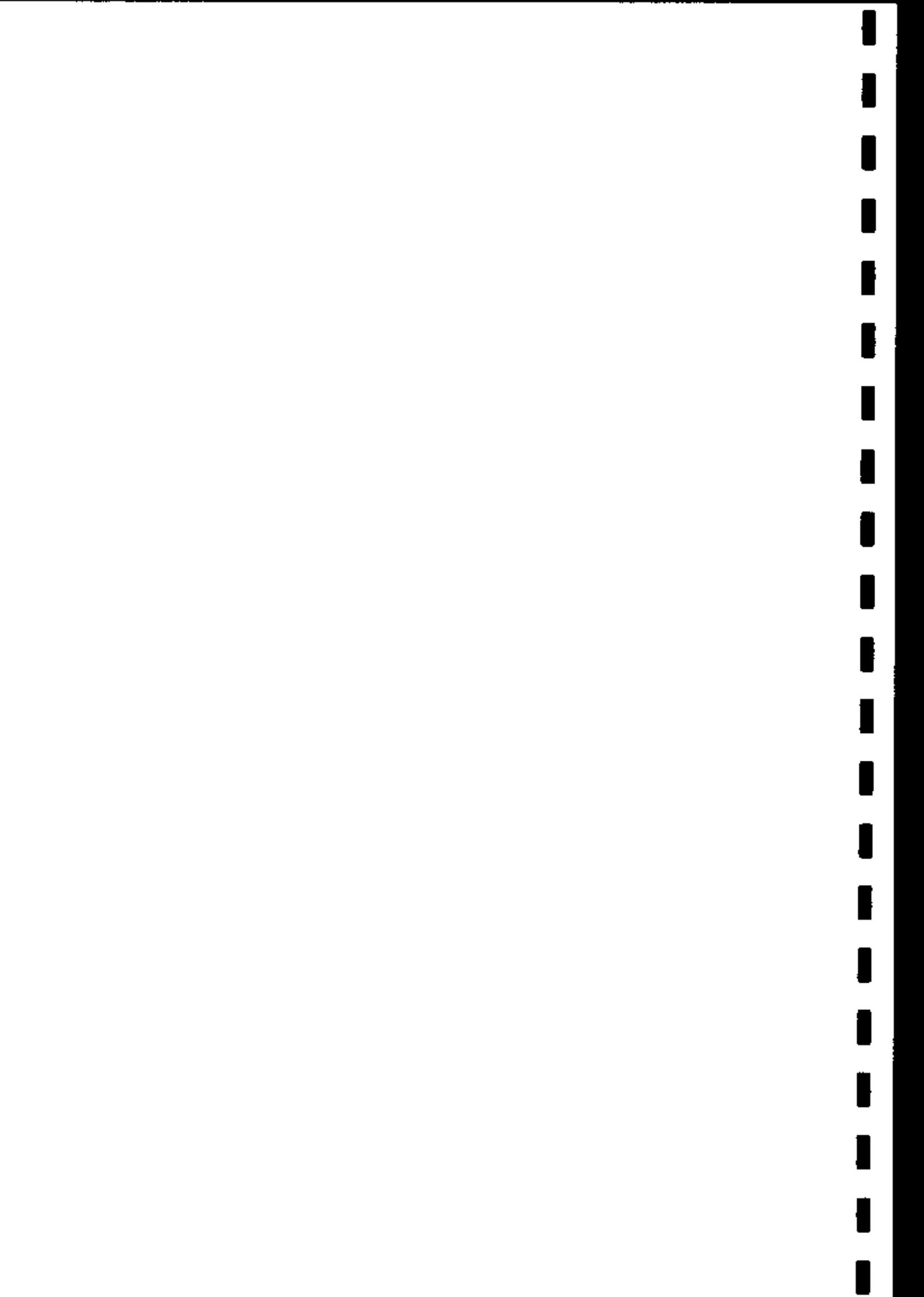
7. Délai de validité des cotations

7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation.

D. Dépôt des cotations



8. **Cachetage et marquage des offres**
- 8.1 Les Fournisseurs placeront un (01) original et quatre (04) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation :
Au quartier NGOUSSO-YADUNDE;
et
- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.
- DEMANDE DE COTATION (DC) N° 003/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 DU 15/04/2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE LA FERME DE GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-SAVANAH.**
9. **Date et heure limite de dépôt des offres**
- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation.
- le 06/05/2020 à 13 heures.**
- E. Ouverture des plis et évaluation des offres**
10. **Ouverture des plis par l'Agence**
- 10.1 L'Acheteur ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.
- 10.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- le 06/05/2020 à 14 heures.**
11. **Évaluation et Comparaison des offres**
- 11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- ✓ l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
 - ✓ la vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en



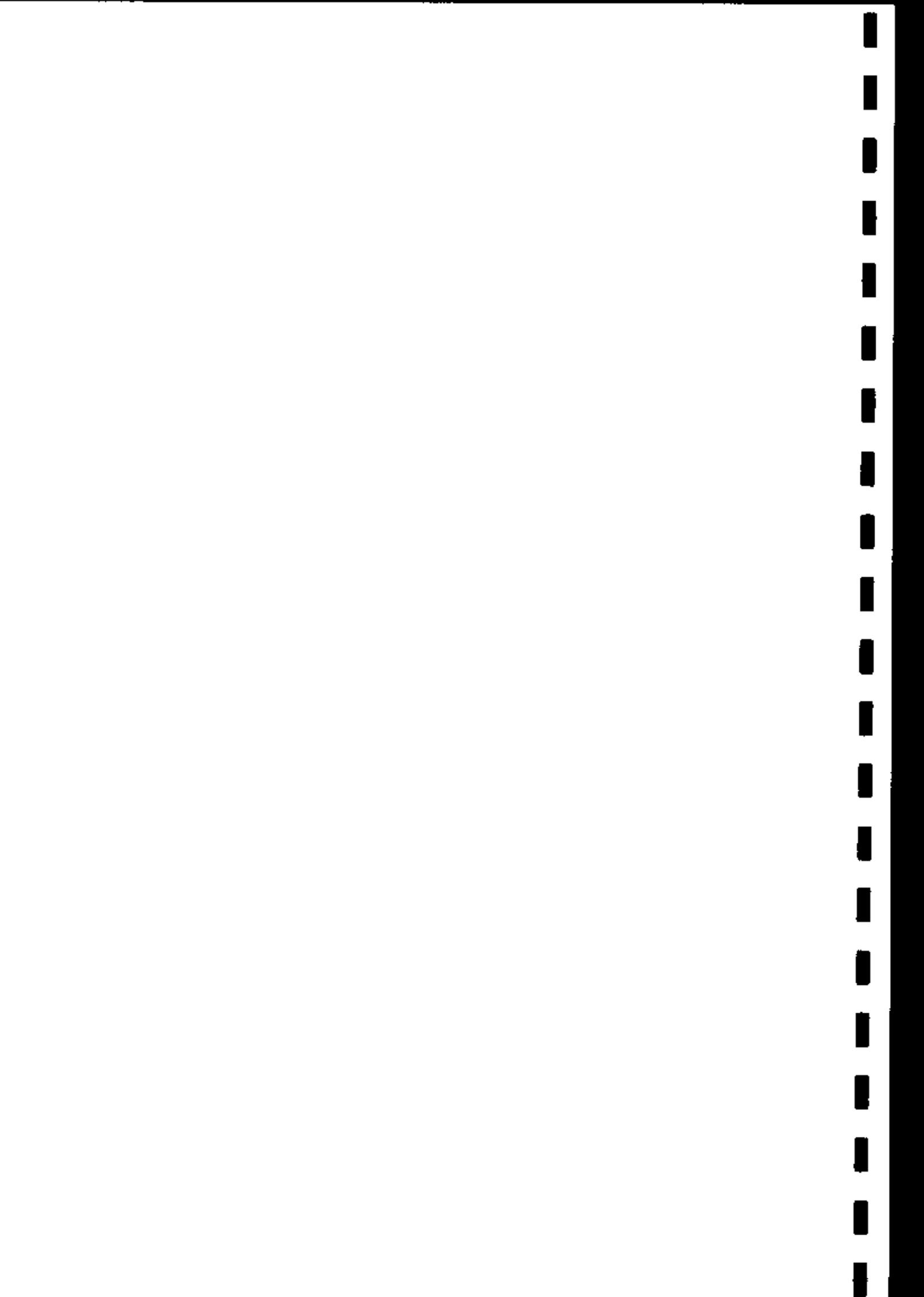
- lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- ✓ l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;

11.2 Critères de qualification :

La vérification à posteriori se fera suivant les critères de qualification et véracité des références données par le fournisseur au point (4.1. fc)

F. Attribution du marché

- | | |
|---|--|
| 12. Attribution du marché | 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation, et qu'elle est la cotation la moins disante, <i>à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.</i> |
| 13. Notification de l'attribution du marché | 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de Cotation. |
| 14. Signature de la lettre de marché | 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur. |

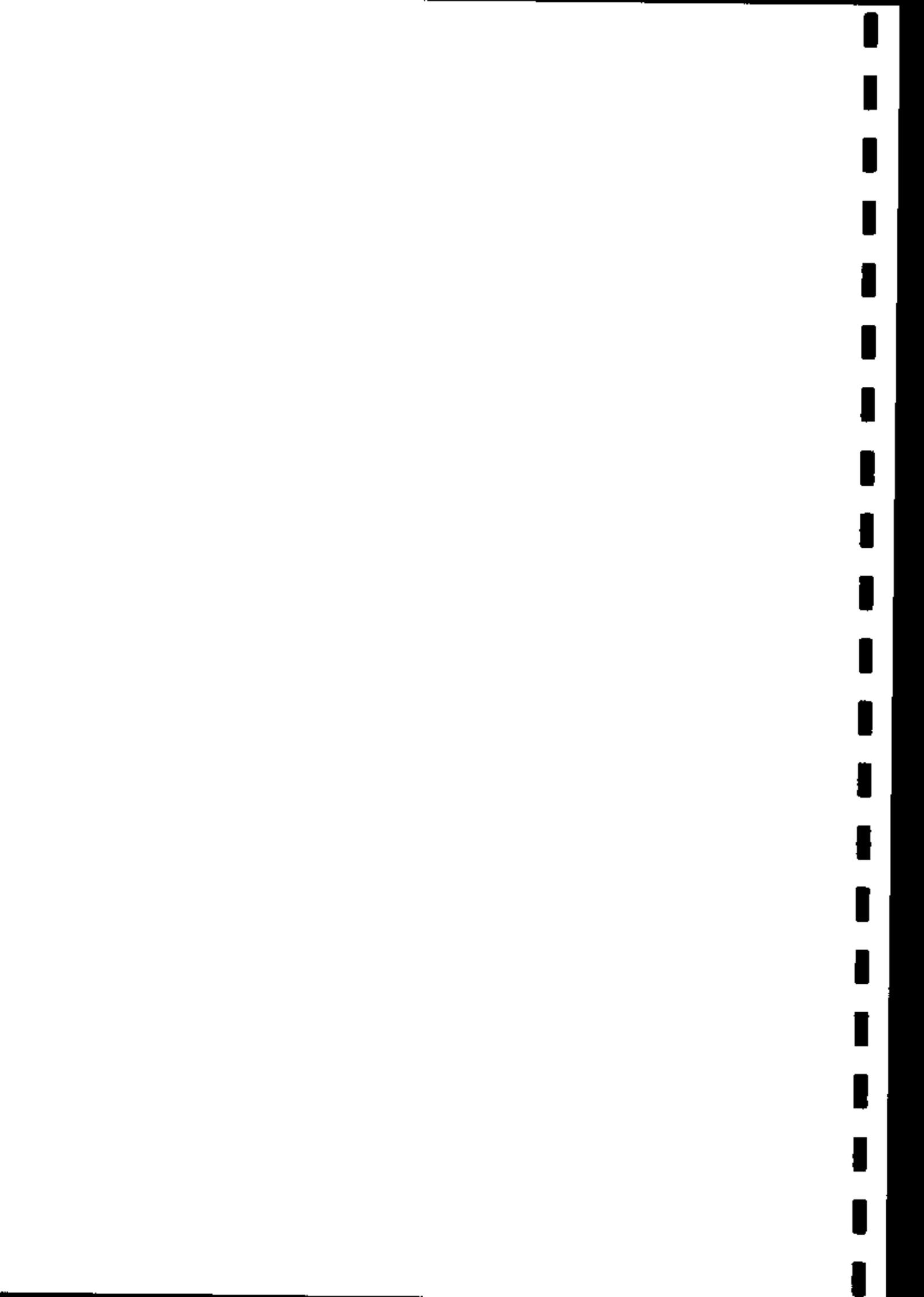


15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption

15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque

- a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
 - (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme « personne » ou « entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du marché ou son exécution);
 - (iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes,

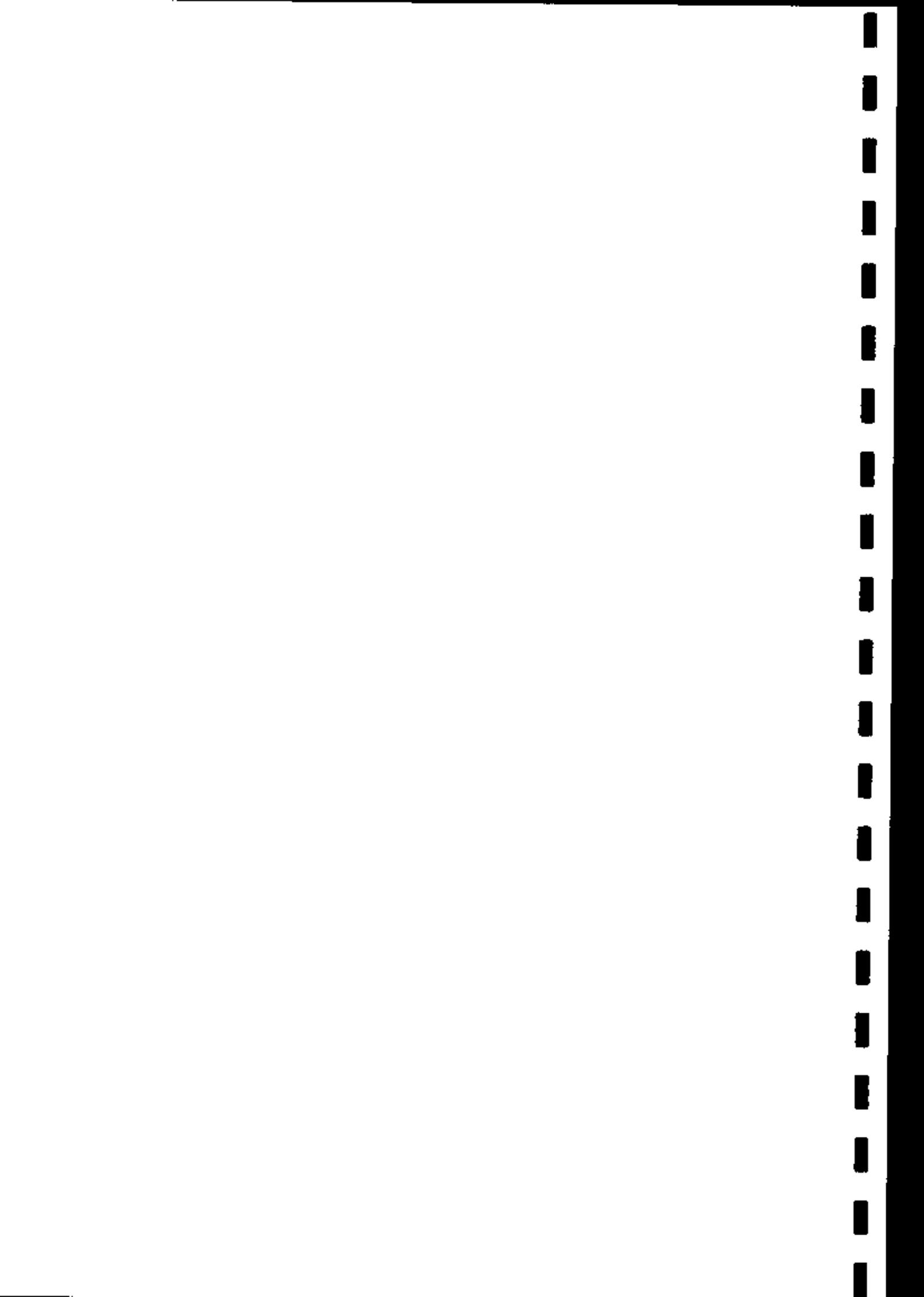
¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinés à influencer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inapproprié.



soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;

- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
 - (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous ; et
- b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché;
- c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour

14/25

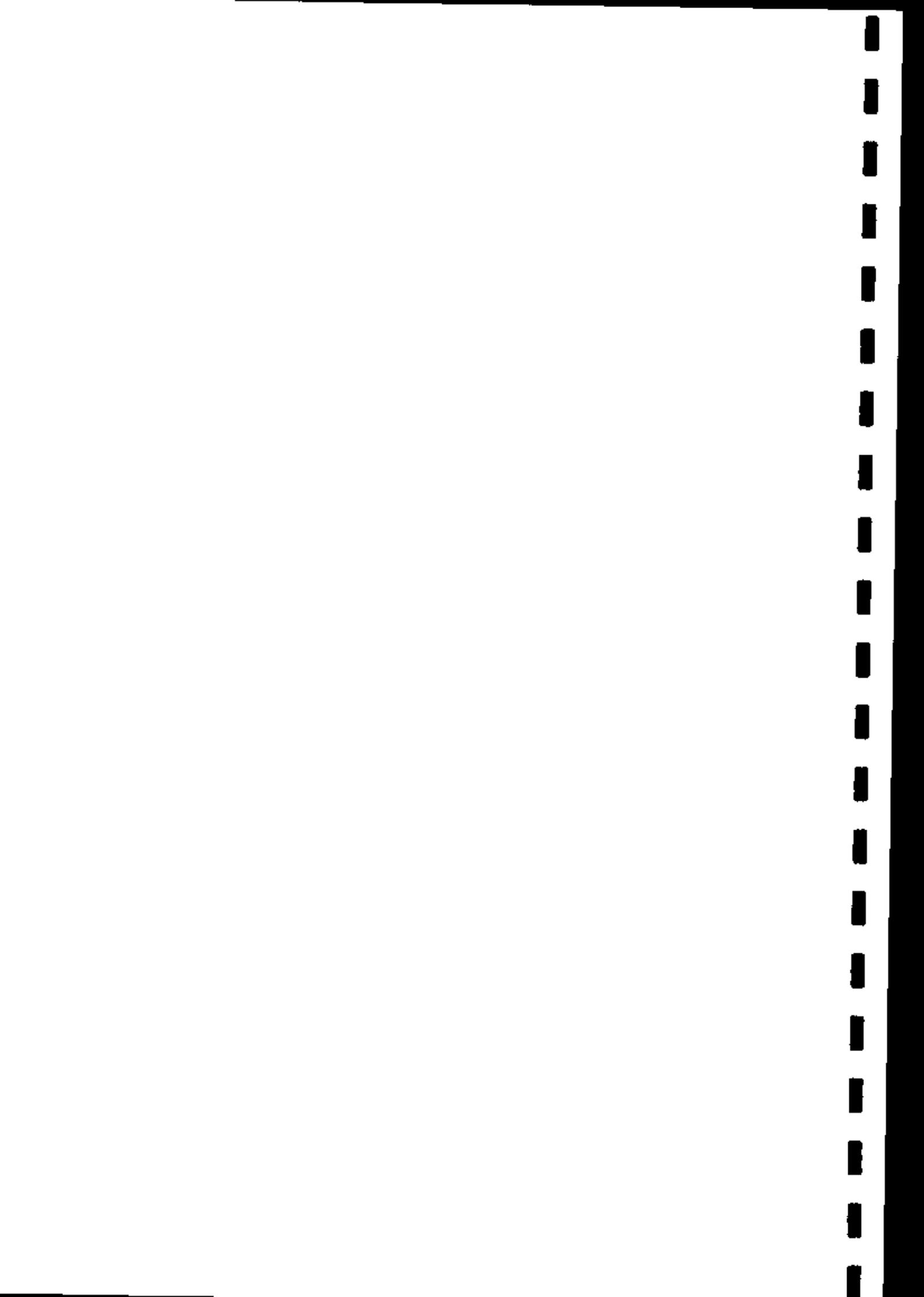


remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
- e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.





GRUPE D'INITIATIVE COMMUNE

PROVENPOUP- SAVANAH

BP : 20202 CP/YAOUNDE

Tel : 675145295 / 699988234

DEMANDE DE COTATION

EMISE LE : 15/04/2020

Passation des Marchés de Fournitures

DEMANDE DE COTATION (DC)

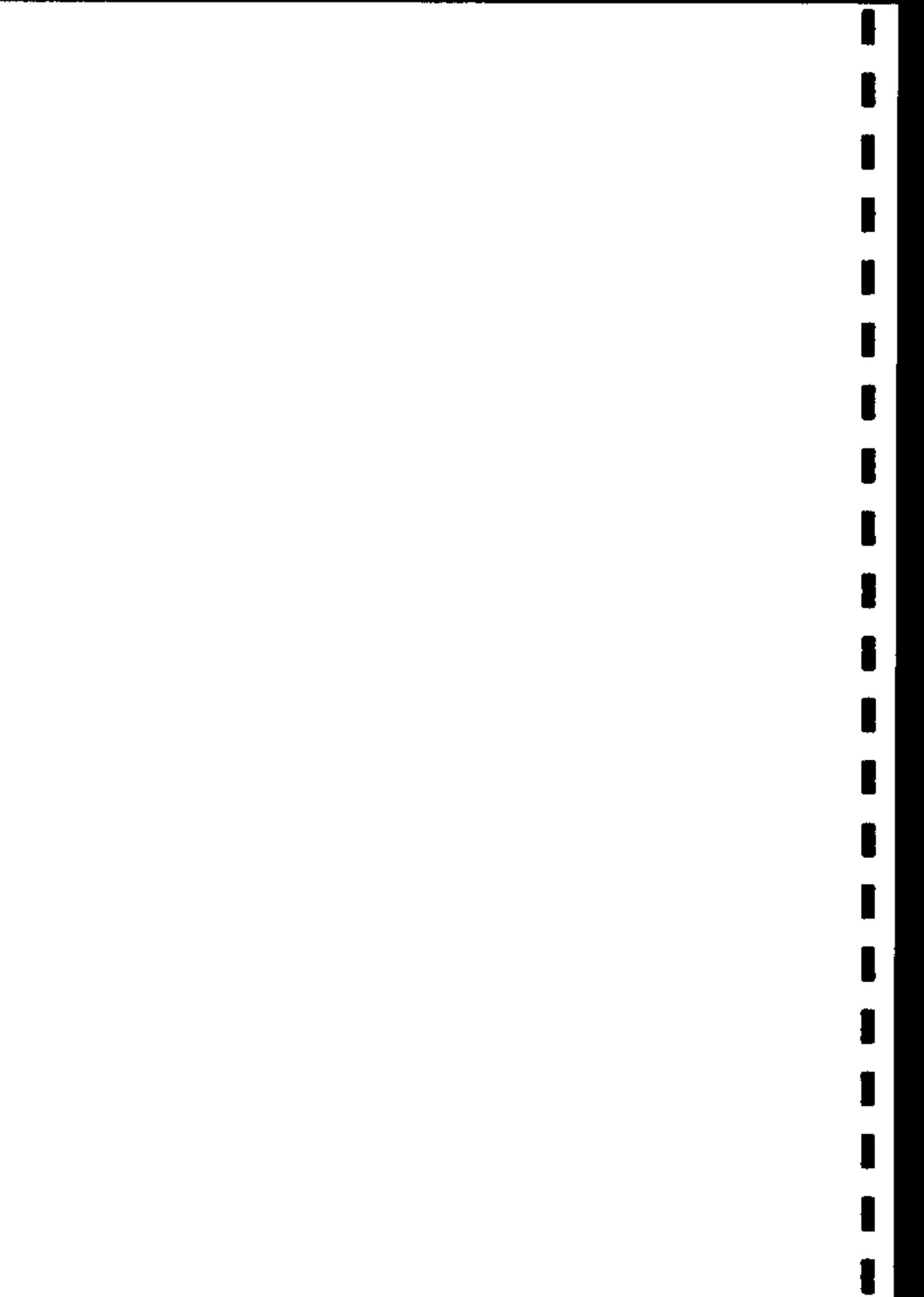
N° 003/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 DU 15/04/2020 POUR
L'ACQUISITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE
LA FERME DE GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-
SAVANAH

PIECE 2 : MODELE DE LETTRE DE COTATIONS

16/25

BP : 20202 Yaoundé. Tél: (+237) 699 988 234

E-mail: christineitjoko@yahoo.fr



Pièce 2. Lettre de Cotation

Date: _____

DEMANDE DE COTATION N°: _____

A: *[nom et adresse de l'Acheteur]*

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir Conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotation; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

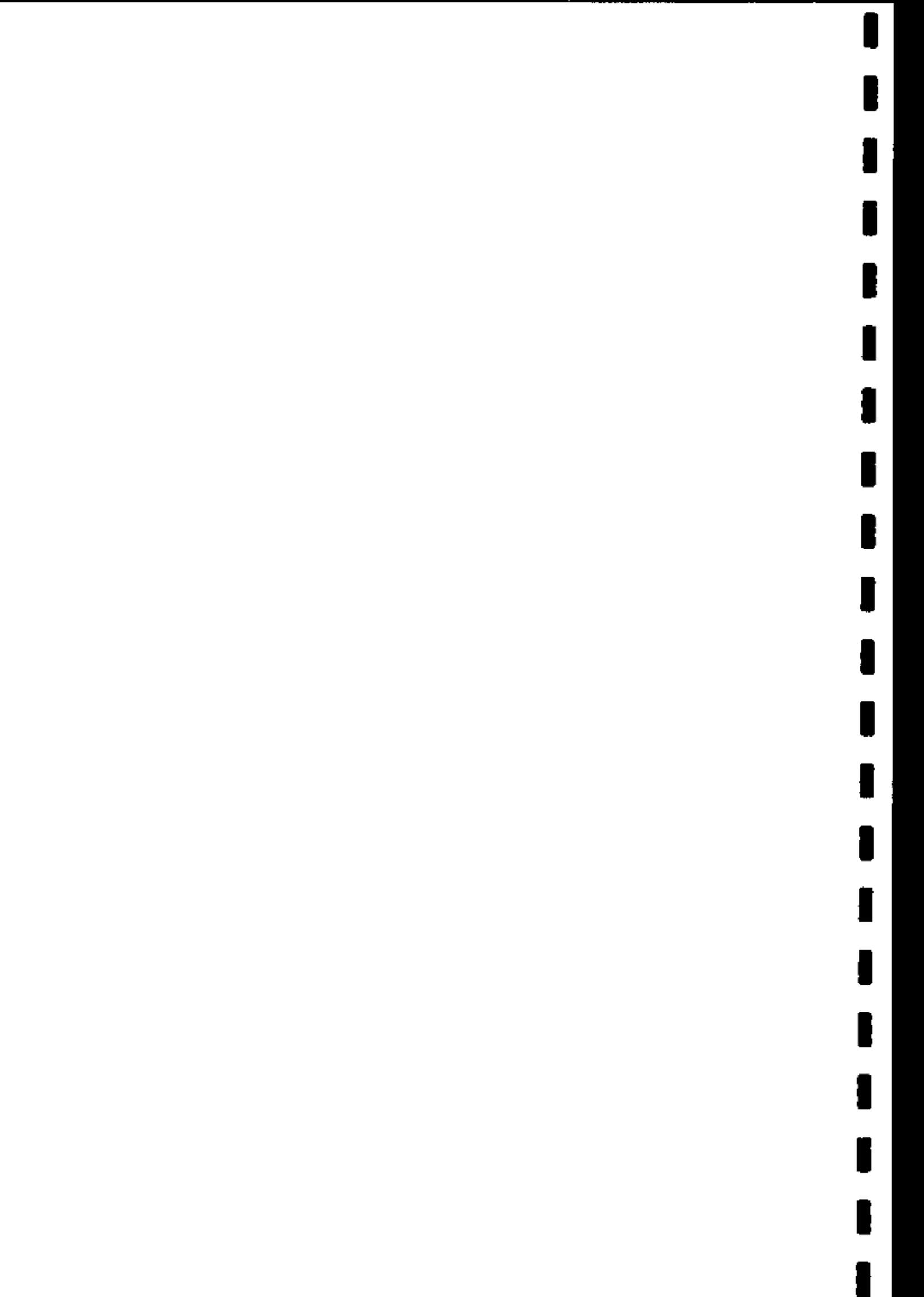
Le _____ jour de _____ 20 _____.

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:

17/25





GRUPE D'INITIATIVE COMMUNE

PROVENPOUP- SAVANAH

BP : 20202 CP/ YAOUNDE

Tel : 675145295 / 699988234

DEMANDE DE COTATION

EMISE LE : 15/04/2020

Passation des Marchés de Fournitures

DEMANDE DE COTATION (DC)

N° 003/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 DU 15/04/2020 POUR
L'ACQUISITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE
LA FERME DE GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-
SAVANAH

PIECE 3 : BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

18/25

BP : 20202 Yaoundé. Tél: (+237) 699 988 234

E-mail: christineitjoko@yahoo.fr



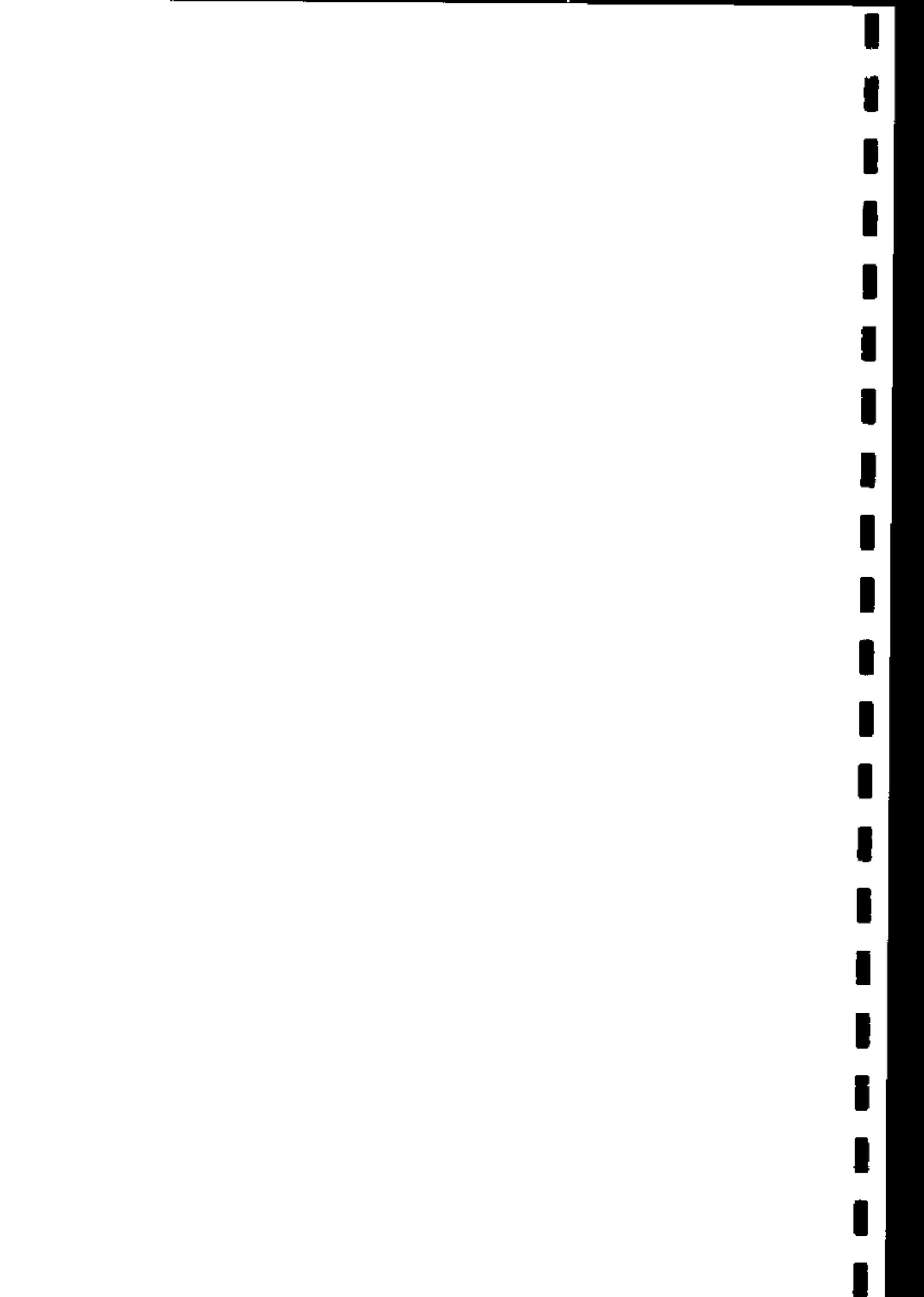
GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-SAVANAH

Consultation N°003/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 du 15/04/2020

Date de remise des prix 06/05/2020

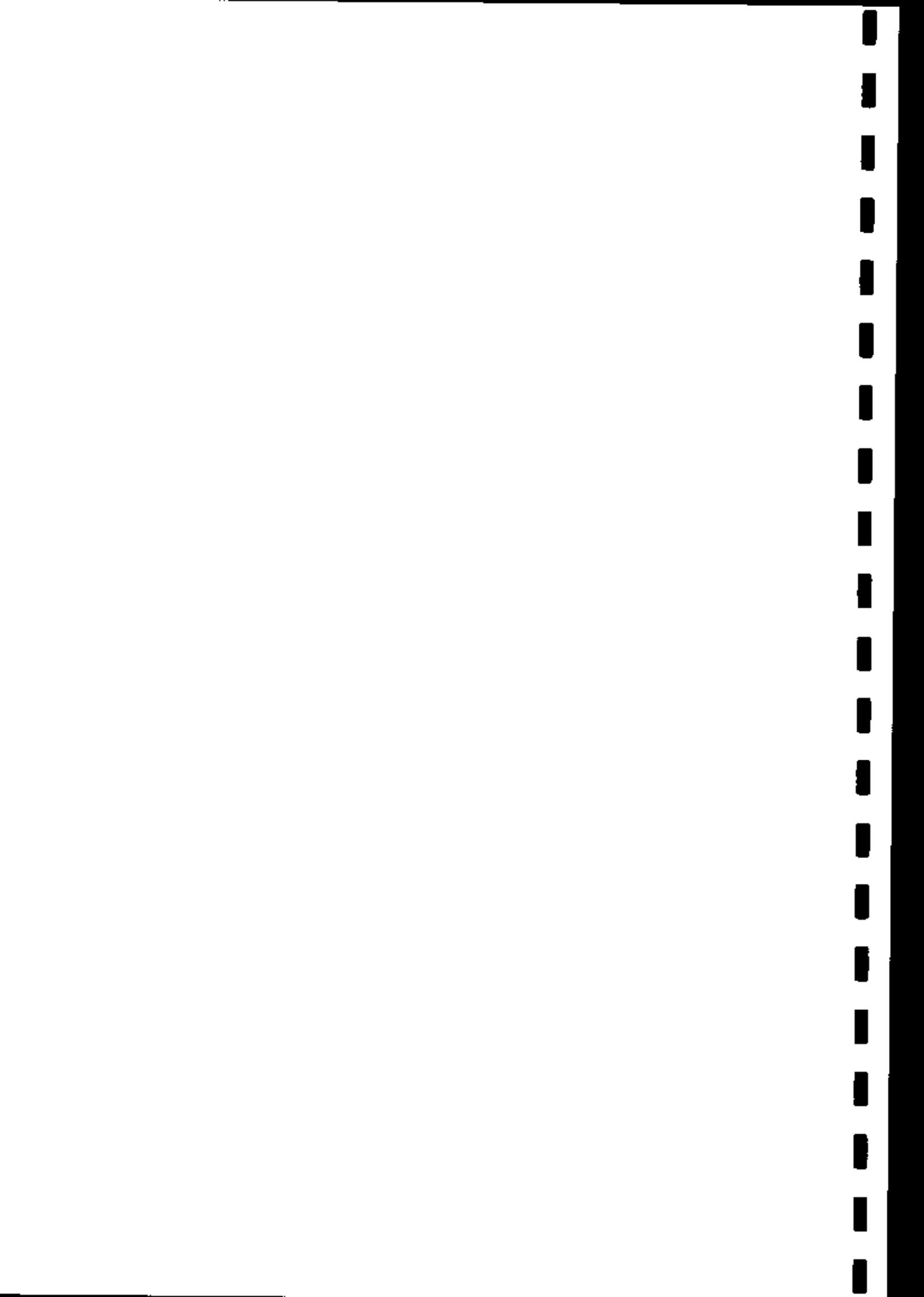
1. Bordereau Descriptif et Quantitatif

N°	Description détaillée de l'article	Quantité	Livraison	
			délai	Lieu
1	Abreuvoir première âge (en plastique pour 25 têtes)	276		
2	Abreuvoir deuxième âge (en plastique pour 70 têtes)	132		
3	Mangeoire première âge (en plastique pour 25 têtes)	276		
4	Mangeoire deuxième âge (en plastique pour 70 têtes)	132		
5	Radiants (plateau en fer pour 1.000 têtes)	07		
6	Pulvérisateur (matabi) 16L	02		
7	Fut plastique 200 L	05		
8	Bâches de 20m (en plastique)	10		
9	Glacières (pinnacle 34,5L)	03		
10	Bac plastique pour déchets 20L	02		
11	Acquisition du petit matériel (Marteau, pointes de 70 ; de 80, fils d'attaches, ficelles...)	01		



12	Fumoir : Fabrication locale ou importée, capacité : 25 poulets par cycle et 2 cycles par jour, taille 70 x 50 x 180cm, poids 50 à 70kg avec manches pour le déplacement, matériau : fer zingué, horizontal ou vertical, type de combustion : charbon de bois/sciure, fumage à chaud, accessoires supplémentaires : 2 x égouttoirs, 5 x crochets	01	
	Kits D'abattage :		
13	<ul style="list-style-type: none"> • 01 Plumeuse (150-200 tête/hr, Acier inox, différents doigts), • 01 système de saignée (4 cônes avec couvercle, deux pieds de support) • 01 palette d'éviscération (longueur-330mm, largeur-70mm, poids max :100g) • 05 pinces à tuer (longueur-190mm, largeur-50mm) • bac de trempage, • table métallique 	01	
14	Katcher (Euromax ou équivalent)	01	
15	Caisse de transport de poulet (caisse de 20 poulets en plastique)	30	
16	Groupe L'électrogène (5,5KVA)	01	
17	Congélateur (400L)	01	
18	Réfrigérateur (400L)	01	
19	Ordinateur Portable (ci5, 500 G de DD, 4G de RAM et processeur 2.8HZ)	01	
20	Imprimante Laser Jet 3 en 1	01	

NB : les caractéristiques dimensionnelles qui sont données le sont à titre indicatif, et les performances techniques sont des performances minimales.





GRUPE D'INITIATIVE COMMUNE
PROVENPOUP- SAVANAH
BP : 20202 CP/ YAOUNDE
Tel : 675145295 / 699988234

DEMANDE DE COTATION

EMISE LE : 15/04/2020

Passation des Marchés de Fournitures

DEMANDE DE COTATION (DC)

N° 003/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 DU 15/04/2020 POUR
L'ACQUISITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE LA
FERME DE GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-SAVANAH

PIECE 4 : MODELE DE LETTRE DE MARCHE

BP : 20202 Yaoundé. Tél: (+237) 699 988 234
E-mail: christineitjoko@yahoo.fr



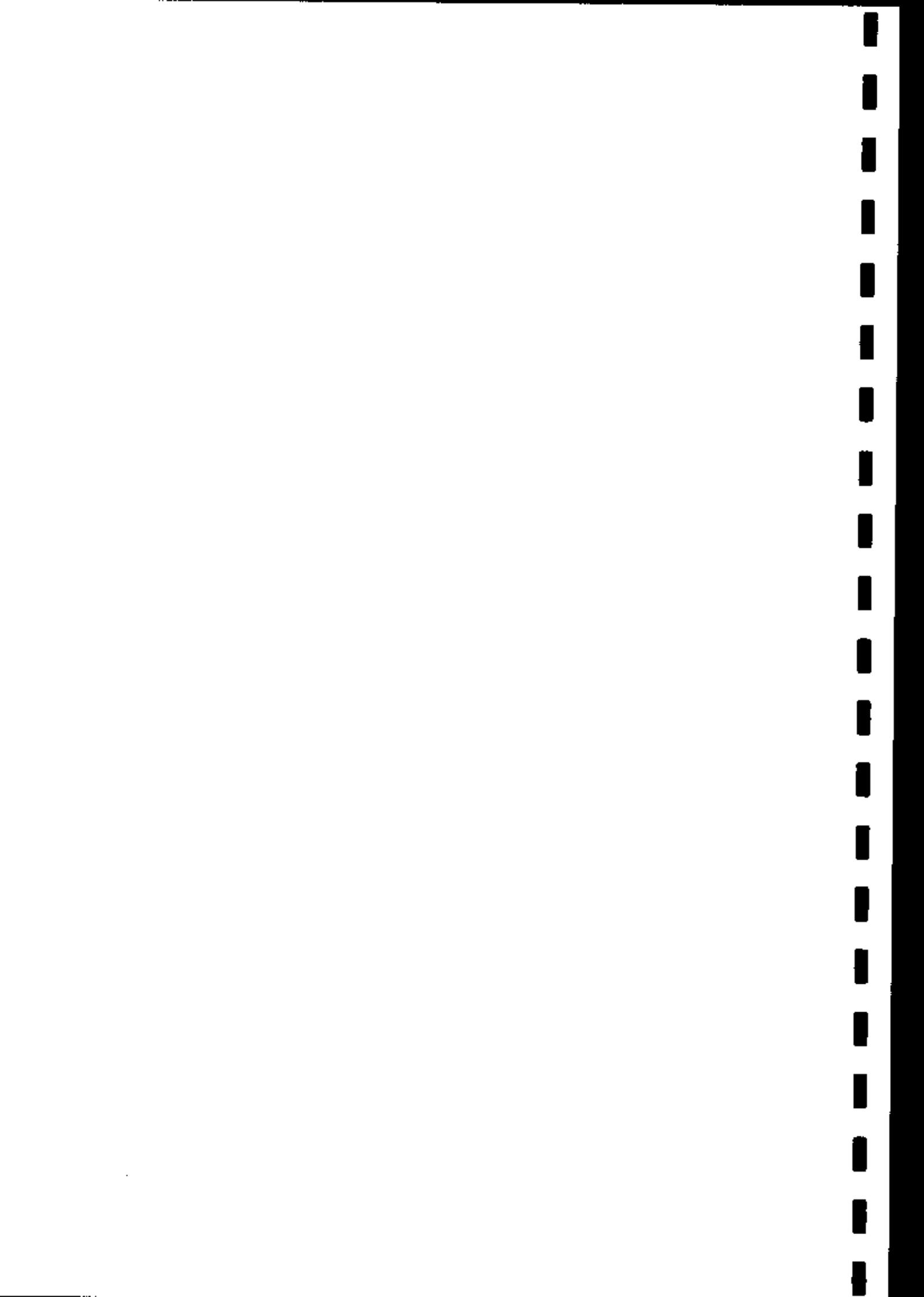
1 - Lettre de marché

Aux termes de la consultation _____ du _____ Intervenu le _____
jour de _____ 20 _____ entre le **GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-SAVANAH**
(ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et {nom et adresse complète du Fournisseur}
(ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et installées par le
fournisseur certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, l'acquisition du matériel et
équipement de production de la ferme du **GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-
SAVANAH** dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'affaire» et a accepté une offre du
Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal
à {prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises} (ci-
après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de
marché :
 - (a) La Demande de Cotation des prix envoyé au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Description Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme
indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de
remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément. à tous
égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et
services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre
de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les
modalités de paiement ci-après : **100% du montant Hors Taxes, payable par le Crédit IDA
N° 5908 CM, par virement en faveur de-----, BP-----, au compte N°-----
domicilié à la Banque -----, Les factures seront réglées dans un délai n'excédant pas 30
jours, suivant la date de leur validation.**



4. Les fournitures, objet de la présente Lettre de Marché feront l'objet d'une réception. Le Maître d'Ouvrage : Le Délégué de GIC PROVENPOUP-SAVANAH ;
Le Chef de Service :

La trésorière : membre

5. La Commission de réception est composée de :
Président : le Délégué de GIC PROVENPOUP-SAVANAH.

Rapporteur :

Membres :

Le Fournisseur.

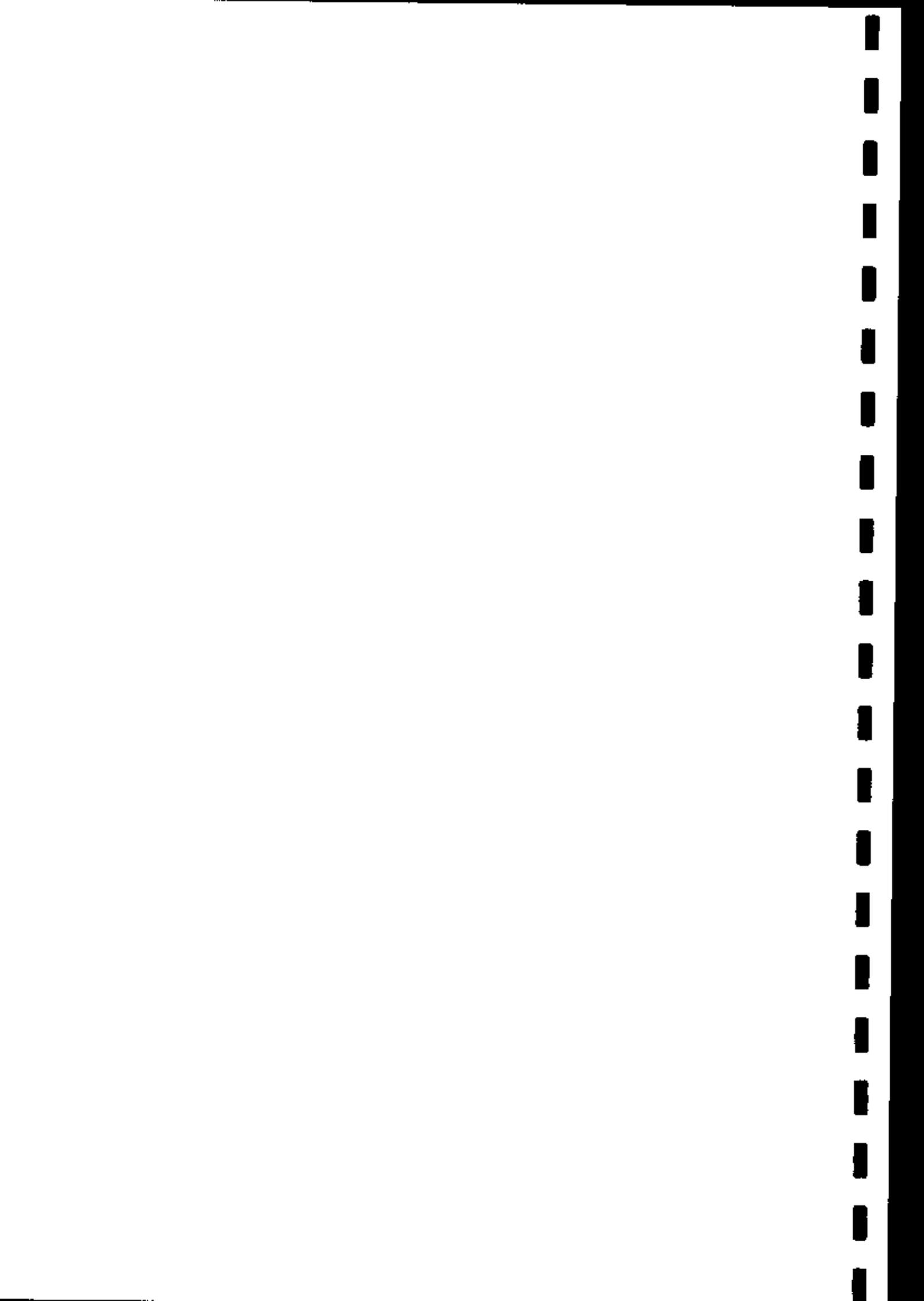
Observateur : PRODEL.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Fait à Yaoundé, le

POUR LE FOURNISSEUR,

POUR LE CLIENT,





GRUPE D'INITIATIVE COMMUNE

PROVENPOUP- SAVANAH

BP : 20202 CP/ YAOUNDE

Tel : 675145295 / 699988234

DEMANDE DE COTATION

EMISE LE : 15/04/2020

Passation des Marchés de Fournitures

DEMANDE DE COTATION (DC)

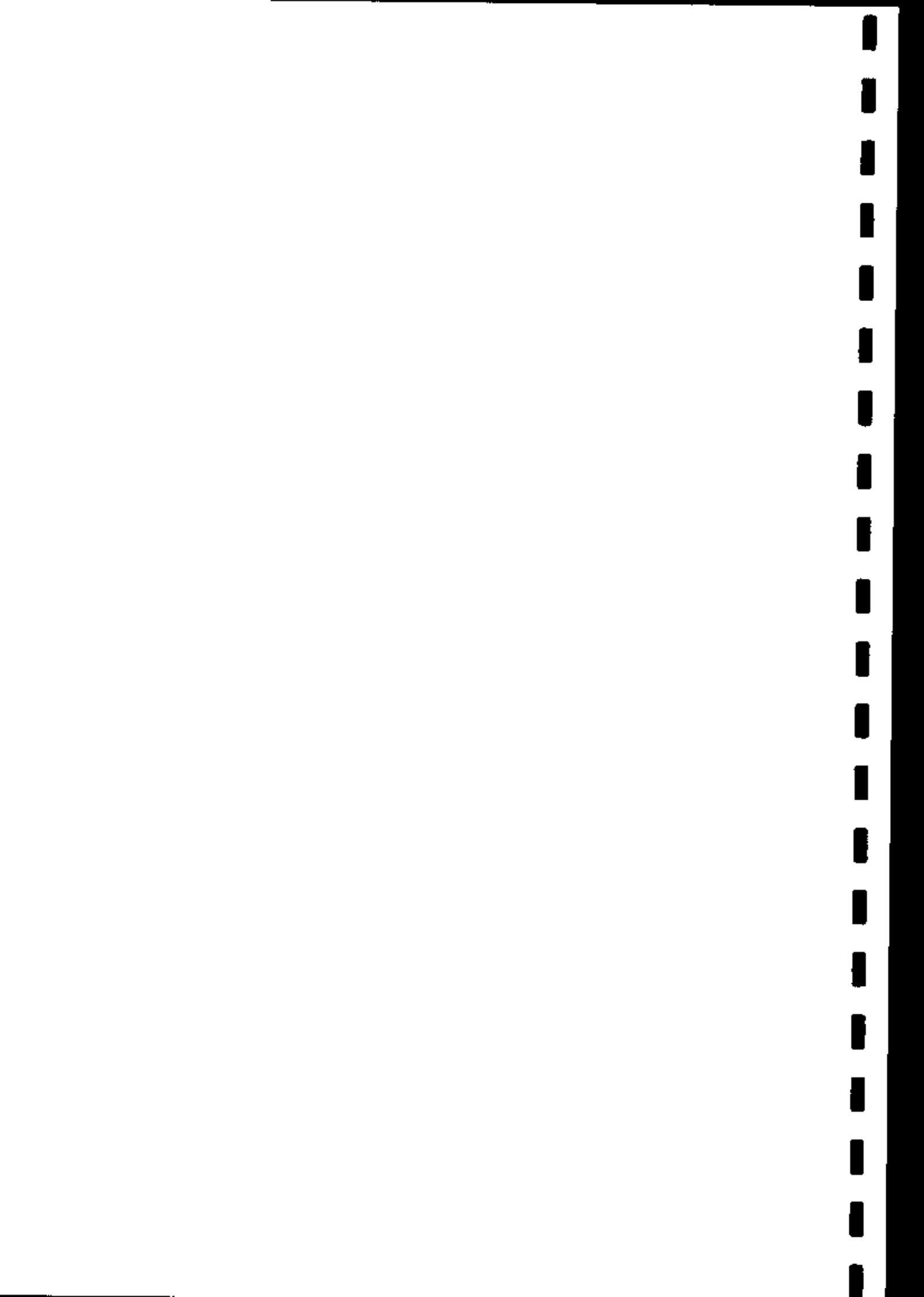
N° 003/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 DU 15/04/2020 POUR
L'ACQUISITION DU MATERIEL ET EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE
LA FERME DE GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE PROVENPOUP-
SAVANAH

PIECE 5 : MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON

24/25

BP : 20202 Yaoundé. Tél: (+237) 699 988 234

E-mail: christineitjoko@yahoo.fr



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE GIC PROVENPOUP-SAVANAH

Consultation N°001/GIC PROVENPOUP-SAVANAH/CIPM/2020 du 15/04/2020

Date de remise des prix 06/05/2020

Lieu d'ouverture : Ngoussou-Yaoundé

No	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Conformité de la cotation		Livraison		Prix Total TTC ou HT	Remarques
			oui	délai	Agence	Fournis.		
1.								
2.								
3.								
4.								

Membres de la Commission :

Nom _____ Fonction _____ Signature _____

